

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SPLET'Armor

Délibération N°2025-01-01

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept janvier à 14h00, au siège du SDE 22, 53, Boulevard Carnot à Saint-Brieuc (22), les Administrateurs désignés dans les statuts se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur Général de la SPLET'Armor.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par tous les membres présents.

Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président du SDE 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor
- M. Patrick MARTIN représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Nadia DRUILLENNEC représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Nathalie TRAVERT-LE-ROUX représentant Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor,
- M. André COENT représentant Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Marc LABBE, représentant Saint-Brieuc Armor Agglomération,
- M. Philippe LANDURE, représentant Dinan Agglomération,
- M. Pierrick BRIENS représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor

Était excusé et représenté :

- M. Vincent LE MEAUX représentant Guingamp Paimpol Agglomération, donne mandat à M. Christian PRIGENT

Etaient excusés – non représentés :

- M. Eric BREHIN représentant la Communauté de communes du Kreiz Breizh,
- M. Olivier ALLAIN représentant le SDE22,
- M. Jean-Louis MARTIGNE représentant le SDE22,
- M. Jean-Paul LE VAILLANT représentant Leff Armor Communauté
- M. Paul CHAUVIN représentant de la Commune de Binic-Etables-Sur-Mer
- Mme Jannig LE PEVEDIC, Directrice du SDE22
- Mme Morgane COADOU, Chef du service juridique du SDE22
- M. Goulwen SCOLAN, Chargé de mission photovoltaïque du SDE 22
- Mme Anaël ALLENOU, Chargée de mission photovoltaïque du SDE 22

Assistaient également, les personnes qualifiées sans voix délibérative :

- M. Sylvain OREAL représentant la commune de Plédéliac
- M. Hervé VAN PRAAG représentant la commune de Plévenon
- M. Olivier LESCOUET en sa qualité de Commissaire aux Comptes
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT, Directrice Adjointe en charge de l'Energie au SDE22
- M. David CONNAN, Directeur de la SPLET'Armor
- M. Mickael CHEVANCE, Chargé de mission photovoltaïque du SDE22
- Mme Jessica CARRIOU, Gestionnaire Administrative et Financière de la SPLET'Armor

Il a été constaté que tous les administrateurs sont présents ou régulièrement représentés, et qu'en conséquence le Conseil d'Administration peut valablement délibérer sur les questions à l'ordre du jour.
Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Objet : Approbation du Procès-verbal de la séance du 03 juin 2024

Considérant le Procès-Verbal de la séance du Conseil d'Administration du 03 juin 2024, il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 03 juin 2024 en annexe.
Les administrateurs n'émettent aucune remarque.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

-APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 03 juin 2024.

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture le
- Par affichage le

Le Président Directeur Général
de la SPLET'Armor
Dominique RAMARD



Secrétaire de Séance
David CONNAN



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SPLET'Armor

Délibération N°2025-01-02

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept janvier à 14h00, au siège du SDE 22, 53, Boulevard Carnot à Saint-Brieuc (22), les Administrateurs désignés dans les statuts se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur Général de la SPLET'Armor.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par tous les membres présents.

Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président du SDE 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Patrick MARTIN représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Nadia DRUILLENNEC représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Nathalie TRAVERT-LE-ROUX représentant Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor,
- M. André COENT représentant Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Marc LABBE, représentant Saint-Brieuc Armor Agglomération,
- M. Philippe LANDURE, représentant Dinan Agglomération,
- M. Pierrick BRIENS représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor

Était excusé et représenté :

- M. Vincent LE MEAUX représentant Guingamp Paimpol Agglomération, donne mandat à M. Christian PRIGENT

Etaient excusés – non représentés :

- M. Eric BREHIN représentant la Communauté de communes du Kreiz Breizh,
- M. Olivier ALLAIN représentant le SDE22,
- M. Jean-Louis MARTIGNE représentant le SDE22,
- M. Jean-Paul LE VAILLANT représentant Leff Armor Communauté
- M. Paul CHAUVIN représentant de la Commune de Binic-Etables-Sur-Mer
- Mme Jannig LE PEVEDIC, Directrice du SDE22
- Mme Morgane COADOU, Chef du service juridique du SDE22
- M. Goulwen SCOLAN, Chargé de mission photovoltaïque du SDE 22
- Mme Anaël ALLENOU, Chargée de mission photovoltaïque du SDE 22

Assistaient également, les personnes qualifiées sans voix délibérative :

- M. Sylvain OREAL représentant la commune de Plédéliac
- M. Hervé VAN PRAAG représentant la commune de Plévenon
- M. Olivier LESCOUET en sa qualité de Commissaire aux Comptes
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT, Directrice Adjointe en charge de l'Energie au SDE22
- M. David CONNAN, Directeur de la SPLET'Armor
- M. Mickael CHEVANCE, Chargé de mission photovoltaïque du SDE22
- Mme Jessica CARRIOU, Gestionnaire Administrative et Financière de la SPLET'Armor

Il a été constaté que tous les administrateurs sont présents ou régulièrement représentés, et qu'en conséquence, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer sur les questions à l'ordre du jour. Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Objet : Certificat de qualification – Organisme OPQIBI.

OPQIBI est une entreprise qui délivre des certifications attestant d'une expertise en matière d'ingénierie et de conseil dans le domaine de la construction et de l'efficacité énergétique. Cette certification est une reconnaissance de savoir-faire de capacité à offrir des solutions de haute qualité. L'OPQIBI a signé la charte « RGE Etudes » avec l'ADEME, le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie et le Ministère de l'Egalité des Territoires et du Logement.

RGE est une qualification clé pour les entreprises du secteur de l'énergie et de la construction. Elle confirme notre engagement envers la réduction de l'empreinte carbone, l'utilisation de technologies propres et la promotion de l'efficacité énergétique dans tous les projets. Ses principaux objectifs sont :

- la montée en compétence des professionnels réalisant des prestations de performance énergétique des bâtiments et des installations d'énergie renouvelable en les incitant à s'inscrire dans des démarches de qualification ou de certification ;
- de permettre aux maîtres d'ouvrages d'identifier les professionnels compétents ;
- de mettre en avant l'importance de la qualité de la conception et du suivi de la réalisation.

Obtenir le certificat de qualification, document officiel délivré par OPQIBI renforcera notre position en tant qu'acteur de l'efficacité énergétique et de la durabilité. Elle atteste de notre engagement envers nos clients pour leur fournir des solutions de haute qualité qui contribuent à la réduction des coûts énergétiques, à la diminution des émissions de carbone et à la création d'un environnement plus durable.

Cette certification est un prérequis indispensable pour pouvoir produire des études conformes à la réglementation et permettant notamment aux communes ou EPCI, en cas de besoin avéré, de déroger à leurs obligations d'installation de panneaux solaires telles que prévues dans la loi d'Accélération pour les Energies Renouvelables (ApER).

Le certificat est valable quatre ans. Le coût de cette certification est de 1 490€ HT sur quatre ans.

Cette certification sera nominative au nom de la SPL et permettra à la société d'être reconnue pour les compétences qu'elle détient.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **AUTORISE** la demande de cette certification OPQIBI conformément aux conditions citées.
- **AUTORISE** le Président Directeur Général, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture le
- Par affichage le

Le Président Directeur Général
de la SPLET'Armor
Dominique RAMARD



Secrétaire de Séance
David CONNAN



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SPLET'Armor

Délibération N°2025-01-03

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept janvier à 14h00, au siège du SDE 22, 53, Boulevard Carnot à Saint-Brieuc (22), les Administrateurs désignés dans les statuts se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur Général de la SPLET'Armor.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par tous les membres présents.

Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président du SDE 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor
- M. Patrick MARTIN représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Nadia DRUILLENNEC représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Nathalie TRAVERT-LE-ROUX représentant Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor,
- M. André COENT représentant Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Marc LABBE, représentant Saint-Brieuc Armor Agglomération,
- M. Philippe LANDURE, représentant Dinan Agglomération,
- M. Pierrick BRIENS représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor

Était excusé et représenté :

- M. Vincent LE MEAUX représentant Guingamp Paimpol Agglomération, donne mandat à M. Christian PRIGENT

Etaient excusés – non représentés :

- M. Eric BREHIN représentant la Communauté de communes du Kreiz Breizh,
- M. Olivier ALLAIN représentant le SDE22,
- M. Jean-Louis MARTIGNE représentant le SDE22,
- M. Jean-Paul LE VAILLANT représentant Leff Armor Communauté
- M. Paul CHAUVIN représentant de la Commune de Binic-Etables-Sur-Mer
- Mme Jannig LE PEVEDIC, Directrice du SDE22
- Mme Morgane COADOU, Chef du service juridique du SDE22
- M. Goulwen SCOLAN, Chargé de mission photovoltaïque du SDE 22
- Mme Anaël ALLENOU, Chargée de mission photovoltaïque du SDE 22

Assistaient également, les personnes qualifiées sans voix délibérative :

- M. Sylvain OREAL représentant la commune de Plédéliac
- M. Hervé VAN PRAAG représentant la commune de Plévenon
- M. Olivier LESCOUET en sa qualité de Commissaire aux Comptes
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT, Directrice Adjointe en charge de l'Energie au SDE22
- M. David CONNAN, Directeur de la SPLET'Armor
- M. Mickael CHEVANCE, Chargé de mission photovoltaïque du SDE22
- Mme Jessica CARRIOU, Gestionnaire Administrative et Financière de la SPLET'Armor

Il a été constaté que tous les administrateurs sont présents ou régulièrement représentés, et qu'en conséquence, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer sur les questions à l'ordre du jour. Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Objet : Adhésion à la Fédération des EPL et participation aux formations proposées par cet organisme

La société est adhérente à la Fédération des Etablissements Publics Locaux (2 050€ /an) afin de bénéficier d'un accès à des ressources spécialisées notamment sur l'environnement financier, juridique et commercial. Les journées d'échanges et de formations s'adressent aux représentants de la SPL dans son ensemble.

En l'absence de modélisation économique prévue jusqu'à présent pour financer les frais de formations « FedEPL » qui pourraient ainsi être générés notamment par les membres de l'assemblée spéciale, il est proposé au conseil d'administration de se positionner à ce sujet ainsi que sur le renouvellement de son adhésion à cette fédération.

Il lui est également proposé que la société supporte ces frais pour les administrateurs et les laisse à charge des collectivités actionnaires pour les autres représentants.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

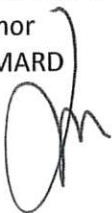
- **AUTORISE** le Président Directeur Général, ou son représentant, à faire le nécessaire pour renouveler son adhésion annuelle à la Fédération des EPL.
- **AUTORISE** l'accès aux formations « FedEPL » pour les représentants de la société, qu'ils soient administrateurs, membres de l'assemblée spéciale ou salariés. Il précise toutefois que la société couvrira les frais afférents uniquement lorsqu'ils seront générés par les administrateurs et les salariés de la société. Ceux générés par les membres de l'assemblée spéciale seront ainsi à charge des collectivités actionnaires qu'ils représentent.

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture le

- Par affichage le

Le Président Directeur Général
de la SPLET'Armor
Dominique RAMARD



Secrétaire de Séance
David CONNAN



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SPLET'Armor

Délibération N°2025-01-04

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept janvier à 14h00, au siège du SDE 22, 53, Boulevard Carnot à Saint-Brieuc (22), les Administrateurs désignés dans les statuts se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur Général de la SPLET'Armor.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par tous les membres présents.

Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président du SDE 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor
- M. Patrick MARTIN représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Nadia DRUILLENNEC représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Nathalie TRAVERT-LE-ROUX représentant Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor,
- M. André COENT représentant Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Marc LABBE, représentant Saint-Brieuc Armor Agglomération,
- M. Philippe LANDURE, représentant Dinan Agglomération,
- M. Pierrick BRIENS représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor

Était excusé et représenté :

- M. Vincent LE MEAUX représentant Guingamp Paimpol Agglomération, donne mandat à M. Christian PRIGENT

Etaient excusés – non représentés :

- M. Eric BREHIN représentant la Communauté de communes du Kreiz Breizh,
- M. Olivier ALLAIN représentant le SDE22,
- M. Jean-Louis MARTIGNE représentant le SDE22,
- M. Jean-Paul LE VAILLANT représentant Leff Armor Communauté
- M. Paul CHAUVIN représentant de la Commune de Binic-Etables-Sur-Mer
- Mme Jannig LE PEVEDIC, Directrice du SDE22
- Mme Morgane COADOU, Chef du service juridique du SDE22
- M. Goulwen SCOLAN, Chargé de mission photovoltaïque du SDE 22
- Mme Anaël ALLENOU, Chargée de mission photovoltaïque du SDE 22

Assistaient également, les personnes qualifiées sans voix délibérative :

- M. Sylvain OREAL représentant la commune de Plédéliac
- M. Hervé VAN PRAAG représentant la commune de Plévenon
- M. Olivier LESCOUET en sa qualité de Commissaire aux Comptes
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT, Directrice Adjointe en charge de l'Energie au SDE22
- M. David CONNAN, Directeur de la SPLET'Armor
- M. Mickael CHEVANCE, Chargé de mission photovoltaïque du SDE22
- Mme Jessica CARRIOU, Gestionnaire Administrative et Financière de la SPLET'Armor

Il a été constaté que tous les administrateurs sont présents ou régulièrement représentés, et qu'en conséquence, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer sur les questions à l'ordre du jour.
Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Objet : Convention constitutive d'un groupement de commandes relatif aux prestations de maintenance d'installations solaires photovoltaïques et exécution du marché associé.

Dans une recherche de mutualisation de coûts, la SEM Energies 22 et la SPLET'Armor ont constitué un groupement de commandes en vue d'attribuer un marché permettant de répondre aux besoins de maintenance et d'entretien des centrales photovoltaïques pour lesquelles elles sont amenées à intervenir en tant que propriétaire, exploitant ainsi que prestataire responsable de la maintenance.

Pour la SPLET'Armor, cette démarche de passation d'un marché de maintenance pour centrales photovoltaïques s'inscrit dans celle identifiée comme nécessaire par son CA du 21 décembre 2023 (cf. délibération N° 2023-02-09).

La CAO de la SEM Energies 22 (coordonnateur de ce groupement) s'est réunie le 7/01/2025 afin d'attribuer ce marché. Pour la SPLET'Armor, Mme Nathalie TRAVERT-LEROUX y a participé. 23 dossiers de consultation des entreprises ont été retirés, 5 offres ont été remises et le marché a pu être attribué.

La société va maintenant pouvoir constituer une offre commerciale basée sur ce marché afin de proposer des solutions de maintenance intégrées à ses actionnaires.

Bien que la situation soit conforme aux statuts de la société et à l'orientation donnée par le conseil d'administration en décembre 2023, afin de sécuriser davantage ce marché de maintenance de centrales photovoltaïques et l'exécution des prestations qui en découleront, le conseil d'administration est invité à réitérer son autorisation donnée en ce sens au Président Directeur Général, ou son représentant.

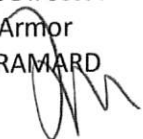
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **AUTORISE** le Président Directeur Général à signer la convention constitutive du groupement de commandes relatif aux prestations de maintenance des installations photovoltaïques.
- **AUTORISE** le Président Directeur Général ou son représentant, le Directeur, à signer les pièces nécessaires à l'exécution du marché de maintenance des installations photovoltaïques ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture le
- Par affichage le

Le Président Directeur Général
de la SPLET'Armor
Dominique RAMARD



Secrétaire de Séance
David CONNAN



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SPLET'Armor

Délibération N°2025-01-05

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept janvier à 14h00, au siège du SDE 22, 53, Boulevard Carnot à Saint-Brieuc (22), les Administrateurs désignés dans les statuts se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur Général de la SPLET'Armor.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres présents.

Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président du SDE 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor
- M. Patrick MARTIN représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Nadia DRUILLENNEC représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Nathalie TRAVERT-LE-ROUX représentant Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor,
- M. André COENT représentant Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Marc LABBE, représentant Saint-Brieuc Armor Agglomération,
- M. Philippe LANDURE, représentant Dinan Agglomération,
- M. Pierrick BRIENS représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor

Était excusé et représenté :

- M. Vincent LE MEAUX représentant Guingamp Paimpol Agglomération, donne mandat à M. Christian PRIGENT

Etaient excusés – non représentés :

- M. Eric BREHIN représentant la Communauté de communes du Kreiz Breizh,
- M. Olivier ALLAIN représentant le SDE22,
- M. Jean-Louis MARTIGNE représentant le SDE22,
- M. Jean-Paul LE VAILLANT représentant Leff Armor Communauté
- M. Paul CHAUVIN représentant de la Commune de Binic-Etables-Sur-Mer
- Mme Jannig LE PEVEDIC, Directrice du SDE22
- Mme Morgane COADOU, Chef du service juridique du SDE22
- M. Goulwen SCOLAN, Chargé de mission photovoltaïque du SDE 22
- Mme Anaël ALLENOU, Chargée de mission photovoltaïque du SDE 22

Assistaient également, les personnes qualifiées sans voix délibérative :

- M. Sylvain OREAL représentant la commune de Plédéliac
- M. Hervé VAN PRAAG représentant la commune de Plévenon
- M. Olivier LESCOUET en sa qualité de Commissaire aux Comptes
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT, Directrice Adjointe en charge de l'Energie au SDE22
- M. David CONNAN, Directeur de la SPLET'Armor
- M. Mickael CHEVANCE, Chargé de mission photovoltaïque du SDE22
- Mme Jessica CARRIOU, Gestionnaire Administrative et Financière de la SPLET'Armor

Il a été constaté que tous les administrateurs sont présents ou régulièrement représentés, et qu'en conséquence, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer sur les questions à l'ordre du jour.
Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Objet : Création d'une Personne Morale Organisatrice « PMO ».

Nous en avons convenu à l'occasion de notre conseil d'administration du 3 juin 2024, participer à la constitution d'une Personne Morale Organisatrice (PMO) favorisant le développement de la production d'électricité renouvelable en la valorisant au travers de boucles d'autoconsommations collectives (ACC) locales est opportune.

Les études menées par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor confirment la pertinence de faire porter l'entité juridique de cette PMO par une association (nom envisagé : Part'ENR 22) de sorte à ce que l'ensemble des porteurs de projets, quels que soient leurs statuts, puissent avoir recours à ses services. Cela sera ainsi le cas pour la SEM Energies 22, la SPLET'Armor et pour tous les acteurs publics ou privés en recherche d'une PMO en Côtes d'Armor.

Il est à noter que le SDE22 a prévu de recruter un chargé de mission photovoltaïque dont une partie de son temps sera consacré à l'émergence de nouvelles boucles d'ACC ainsi qu'à la gestion de l'activité liée à cette nouvelle PMO.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **AUTORISE** le Président Directeur Général, ou sa représentante Vice-Présidente, à procéder à l'ensemble des démarches nécessaires afin que notre société fasse partie des membres fondateurs de l'association qui constituera cette nouvelle personne morale organisatrice et dont le nom envisagé est « Part'ENR 22 ».
- **DECIDE** de nommer Mme Nathalie TRAVERT-LE ROUX en sa qualité de Vice-Présidente pour représenter la société au sein de cette association et y exercer si besoin des fonctions d'administrations.

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture le
- Par affichage le

Le Président Directeur Général
de la SPLET'Armor
Dominique RAMARD



Secrétaire de Séance
David CONNAN

